

École maternelle Les Marolles
49 bis avenue de Verdun - 78400 CHATOU

Année 2012/2013

PROCES VERBAL

CONSEIL D'ECOLE n° 1
du Ma 13 novembre 2012

Adressé à : Mme le GALL, Inspectrice de l'Éducation Nationale de circonscription de Chatou (2 exemplaires),
M. FOURNIER, Maire de la ville de Chatou,
L'ensemble des participants au conseil d'école.

Nom	Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)
Représentants de l'Éducation Nationale			
M. CORADE, président du conseil d'école, directeur de l'école et enseignant classe 5 PS	X		
Mme le GALL, Inspectrice de l'Éducation Nationale		X	
Mme AVON, enseignante classe 3 MS/GS	X		
Mme BARBE, enseignante classe 2 GS			X
Mme RIVIERE, enseignante classe 4 PS/MS	Jusqu'à 20h30		
Mme ROMERO-RUIZ, enseignante classe 4 PS/MS et classe 5 PS	X		
Mme SOARES, enseignante spécialisé (Maître E) du R.A.S.E.D.	De 18h30 à 19h15		
Représentants de la ville de Chatou			
M. FOURNIER, Maire		X	
Mme MAGUET, Maire-adjoint responsable des activités scolaires et périscolaires et de la restauration municipale		A partir de 18h30	
Mme D'HALLUIN, conseillère municipale	X		
Délégué Départemental de l'Éducation Nationale			
Mme PHAM	X		
Représentants des parents d'élèves			
FCPE	Mme LAINE, titulaire	X	
	Mme BARBIERA, titulaire		X
	Mme DELESALLE, suppléant		X
	Mme LOGER, suppléante	X	
PEEP	Mme AZOUAOUI, titulaire	X	
	Mme ABRIAL, titulaire		X
	Mme MESURE, suppléante		X
	Mme LEVALLET, suppléante		X

Jean-Michel CORADE
Le président du conseil d'école

Katya LAINE
Le secrétaire de séance

Sommaire

1. Secrétaire de séance.....	2	12. RASED.....	4
2. Place des représentants de parents d'élèves suppléants.....	2	13. PPMS.....	4
3. Dates et horaires des prochains conseils d'école.....	2	14. Nouvelle carte scolaire.....	5
4. Approbation du procès-verbal du précédent conseil.....	2	15. Visites médicales.....	5
5. Résultats des élections au conseil d'école.....	2	16. Budget de fonctionnement 2012.....	5
6. Effectif et organisation pédagogique.....	2	17. Coopérative scolaire.....	5
7. Calendrier scolaire.....	3	18. Bibliothèque d'école.....	6
8. Règlement intérieur de l'école.....	3	19. Evénements scolaires à venir.....	6
9. Accueil des élèves relevant du handicap.....	3	20. Rencontres enseignants/parents.....	6
10. Projet d'école.....	3	21. Périscolaire.....	6
11. APE.....	4	22. Travaux, entretien et investissements.....	7
		23. Questions diverses.....	7

18h35 : démarrage du conseil d'école par un tour de table de présentation

Titre et développement	
1. Secrétaire de séance Le secrétaire de séance retenu par le conseil d'école est Mme Katya LAINE.	

Titre et développement							
<p>2. Place des représentants de parents d'élèves suppléants</p> <p>Les textes indiquent que les représentants des parents d'élèves suppléants peuvent assister aux séances du conseil d'école mais ne peuvent pas participer aux débats.</p> <p>Le conseil d'école décide à l'unanimité d'autoriser les représentants des parents d'élèves suppléants présents peuvent participer aux débats.</p>							
<p>3. Dates et horaires des prochains conseils d'école</p> <p>Les dates retenues pour les deux prochains conseils d'école sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ma 19/03/13 à 18h30. • Ma 04/06/13 à 18h30. 							
<p>4. Approbation du procès-verbal du précédent conseil</p> <p>Le procès-verbal du conseil d'école du Ma 29/05/12 est approuvé à l'unanimité.</p>							
<p>5. Résultats des élections au conseil d'école</p> <p>Les résultats de ces élections sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Électeurs inscrits 179. • Votants : 116 (dont 9 bulletins blancs ou nuls) soit 64,8 % des électeurs inscrits (69,1 % en 2011). • Suffrages exprimés : 107 soit 59,8 % des électeurs inscrits (68,6 % en 2011). <ul style="list-style-type: none"> • FCPE : 60 soit 56,07 % des suffrages exprimés. • PEEP : 47 soit 43,93 % des suffrages exprimés. • Élus : <table border="1" data-bbox="220 891 1011 1102"> <thead> <tr> <th data-bbox="220 891 619 920">FCPE</th> <th data-bbox="619 891 1011 920">PEEP</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="220 920 619 1014"> <i>Titulaires</i> Mme LAINE Mme BARBIERA </td> <td data-bbox="619 920 1011 1014"> <i>Titulaires</i> Mme AZOUAOU Mme ABRIAL </td> </tr> <tr> <td data-bbox="220 1014 619 1102"> <i>Suppléants</i> Mme DELESALLE Mme LOGER </td> <td data-bbox="619 1014 1011 1102"> <i>Suppléants</i> Mme MESURE Mme LEVALLET </td> </tr> </tbody> </table> <p>Le président du Conseil d'école souhaite la bienvenue aux nouveaux représentants des parents d'élèves et reste à leur disposition pour leur fournir les éléments précisant leurs rôles et leurs moyens d'actions.</p> <p>Les documents remis par les associations de parents d'élèves (en nombre suffisant et regroupés par classe) seront distribués sous 48 h aux élèves pour être donnés à leurs parents au fur et à mesure de leur remise. Identifiés clairement comme émanant des associations de parents d'élèves, les documents doivent être remis au directeur de l'école. Même si le contenu de ces documents relève de la seule responsabilité des associations, l'institution se doit d'en prendre connaissance. En effet l'École, dans le cadre de sa mission de service public, ne peut distribuer de documents en s'affranchissant du respect des règles et principes prévus dans les textes. Il ne s'agit en aucun cas d'exercer un contrôle a priori portant sur le fond. Le directeur d'école ou le chef d'établissement n'a pas à s'interroger sur l'opportunité de diffuser les documents émanant des associations de parents d'élèves.</p> <p>Un panneau d'affichage implanté à l'entrée de l'école est dédié aux communications des parents d'élèves. Les documents remis par les associations de parents d'élèves au directeur de l'école seront affichés sous 48 h.</p>	FCPE	PEEP	<i>Titulaires</i> Mme LAINE Mme BARBIERA	<i>Titulaires</i> Mme AZOUAOU Mme ABRIAL	<i>Suppléants</i> Mme DELESALLE Mme LOGER	<i>Suppléants</i> Mme MESURE Mme LEVALLET	
FCPE	PEEP						
<i>Titulaires</i> Mme LAINE Mme BARBIERA	<i>Titulaires</i> Mme AZOUAOU Mme ABRIAL						
<i>Suppléants</i> Mme DELESALLE Mme LOGER	<i>Suppléants</i> Mme MESURE Mme LEVALLET						
<p>6. Effectif et organisation pédagogique</p> <p>A ce jour, l'effectif de l'école est de 99 élèves répartis sur 4 classes : 33 PS, 32 MS & 34 GS. La moyenne d'élèves par classe est donc de 24,75. Un départ (PS) est attendu en Déc/12.</p> <p>L'équipe enseignante pour cette nouvelle année scolaire est composée de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mme AVON, en remplacement de Mme MONSU : classe 3 MS/GS. • Mme BARBE : classe 2 GS. • M. CORADE : classe 5 PS les Lu, Ma & Ve, décharge de direction les Je. Rmq : en son absence la fonction de directeur est assurée par Mme BARBE. • Mme RIVIERE : classe 4 PS/MS les Lu, Ma & Je. • Mme ROMERO-RUIZ, en remplacement de Mme GIMENO : classe 5 PS les Je et classe 4 PS/MS les Ve. 							

Titre et développement																						
<p>La mairie met à disposition les services d'un Agent Territorial Spécialisé des écoles Maternelles (ATSEM) par classe :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mme GUILHEM : classe 3 MS/GS. • Mme LABASTIE : classe 2 GS. Mme LABASTIE est déchargée de ses fonctions d'ATSEM tous les Ve après-midi ainsi qu'un certain nombre de journée dans l'année (décharge syndicale). • Mme SENE : classe 5 PS/MS. • Mme YERBE : classe 5 PS. <p>Le directeur de l'école demande à être informé, par écrit, par la Mairie de toutes les absences programmées (visites médicales, formation, décharge...) des ATSEM.</p>																						
<p>7. Calendrier scolaire</p> <p>Les vacances scolaires sont les suivantes :</p> <table border="1" data-bbox="161 613 1086 842"> <thead> <tr> <th></th> <th>Départ (au soir)</th> <th>Retour (au matin)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Rentrée des élèves</td> <td colspan="2">Ma 4 septembre 2012</td> </tr> <tr> <td>Congés de la Toussaint</td> <td>Ve 26 octobre 2012</td> <td>Lu 12 novembre 2012</td> </tr> <tr> <td>Congés de Noël</td> <td>Ve 21 décembre 2012</td> <td>Lu 7 janvier 2013</td> </tr> <tr> <td>Congés d'hiver</td> <td>Ve 1^{er} mars 2013</td> <td>Lu 18 mars 2013</td> </tr> <tr> <td>Congés de printemps</td> <td>Ve 27 avril 2013</td> <td>Lu 13 mai 2013</td> </tr> <tr> <td>Congés d'été</td> <td>Ve 5 juillet 2013</td> <td>?</td> </tr> </tbody> </table> <p>Le rectorat a retenu la journée du Me 22/05/13 comme journée de cours pour rattraper l'une des deux journées ayant permis le rallongement des vacances de la Toussaint (information de Mme MAGUET).</p>		Départ (au soir)	Retour (au matin)	Rentrée des élèves	Ma 4 septembre 2012		Congés de la Toussaint	Ve 26 octobre 2012	Lu 12 novembre 2012	Congés de Noël	Ve 21 décembre 2012	Lu 7 janvier 2013	Congés d'hiver	Ve 1 ^{er} mars 2013	Lu 18 mars 2013	Congés de printemps	Ve 27 avril 2013	Lu 13 mai 2013	Congés d'été	Ve 5 juillet 2013	?	
	Départ (au soir)	Retour (au matin)																				
Rentrée des élèves	Ma 4 septembre 2012																					
Congés de la Toussaint	Ve 26 octobre 2012	Lu 12 novembre 2012																				
Congés de Noël	Ve 21 décembre 2012	Lu 7 janvier 2013																				
Congés d'hiver	Ve 1 ^{er} mars 2013	Lu 18 mars 2013																				
Congés de printemps	Ve 27 avril 2013	Lu 13 mai 2013																				
Congés d'été	Ve 5 juillet 2013	?																				
<p>8. Règlement intérieur de l'école</p> <p>Le président du conseil d'école propose la modification suivante du règlement intérieur de l'école pour l'année 2012-2013 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Aide personnalisée aux élèves (APE)</i> ... <i>Cette aide est dispensée par les enseignants de l'école durant la pause méridienne, les lundis, mardis et vendredis de 11h30 à 12h10.</i> <p>Ce nouveau règlement (cf. annexe 1) est voté à l'unanimité par le conseil d'école.</p> <p>A la demande de l'EN, les horaires de la récréation de l'après-midi ont été avancés (15h15-15h45) afin de préserver un temps d'enseignement de 45 min en fin de journée.</p> <p>Le directeur de l'école rappelle que la durée d'accueil des élèves (20 min) le matin et l'après-midi est exceptionnelle. Ce dispositif, mis en œuvre pour laisser la possibilité aux parents concernés de pouvoir déposer leurs enfants à l'EE Val <i>fleuri</i> et à l'EM <i>Les Marolles</i>, n'est pas reproductible sur d'autres écoles maternelles.</p>																						
<p>9. Accueil des élèves relevant du handicap</p> <p>A ce jour, un élève de l'école est reconnu par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) comme relevant du handicap. Mme SALET a été embauchée depuis le 01/10/12 (contrat de 6 mois renouvelable de 20 h hebdomadaires) pour assurer l'accompagnement de cet élève sur le temps scolaire.</p> <p>Un dossier est en cours d'instruction à la MDPH pour un autre élève.</p>																						
<p>10. Projet d'école</p> <p>Les trois objectifs prioritaires du projet d'école 2011-2014 sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développement de la démarche expérimentale chez les élèves → répartition et progression des projets scientifiques. Participation au défi-techno : construire un objet roulant. • Développement chez les élèves d'attitudes/comportements compatibles à la vie en collectivité et aux enseignements <ul style="list-style-type: none"> → Cohérence des temps scolaires et périscolaires → Réunion de concertation école/accueil de loisirs/restauration à organiser. → Appropriation des règles de vie par les élèves : définition avec/par les élèves, par niveau, dans le temps. • Meilleure prise en compte des élèves en difficulté → Amélioration de la différenciation pédagogique : variation des supports, favoriser la manipulation, groupe de niveau en APE, observation plus fine des élèves en difficulté, développement du travail d'équipe, variations des vecteurs 																						

Titre et développement	
<p>d'enseignement échanges de classes, tutorat entre élèves/entre niveau).</p> <p>L'école participera au projet départemental « Etat de siège » dans le domaine des arts visuels.</p>	
<p>11. APE</p> <p>L'Aide Personnalisée aux Elèves se déroule sur le temps de la pause méridienne les lundis, mardis et vendredis de 11h30 à 12h10. Les élèves sont pris en charge par petits groupes.</p> <p>Il est rappelé que les parents sont tenus informés de la prise en charge en APE de leur enfant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • avant et après (bilan) toute séquence de séances programmées ; • après toute séance ponctuelle visant à lever une difficulté pouvant être traitée dès sa détection. 	
<p>12. RASED</p> <p>Mme SOARES présente les missions et les acteurs du RASED.</p> <p>L'équipe du RASED pour cette année scolaire est composée de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une psychologue scolaire, Mme CALLET, nouvellement arrivée sur le secteur (missions : prise en charge d'enfants individuellement, évaluation du niveau intellectuel, repérage des difficultés, suivi de l'enfant et de sa famille, l'aide à l'orientation et intégration scolaire...). • Un maître E, Mme SOARES, enseignant spécialisé chargé de l'aide à dominante pédagogique. • Un maître G, Mme BOUBOUR, enseignant spécialisé chargé de l'aide à dominante rééducative. Mme BOUBOUR est actuellement en arrêt maladie longue durée (retour espéré en Jan/13). L'ensemble du conseil d'école lui souhaite un prompt rétablissement. <p>Les parents qui le désirent peuvent contacter directement les membres du RASED au numéro de téléphone suivant : 01 39 52 60 33.</p> <p>A ce jour, aucun élève n'est pris en charge (une demande est en cours de traitement).</p>	
<p>13. PPMS</p> <p>L'équipe enseignante, en partenariat avec la mairie, a pour mission d'élaborer un Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS), spécifique à l'école, avant la fin de l'année scolaire.</p> <p>Le PPMS est une parade passive dont l'objectif est de diminuer la vulnérabilité des enjeux (humains).</p> <p>Les risques répertoriés (source <i>Dossier départemental des risques majeurs 2007</i>) pour l'EM <i>Les Marolles</i> sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tempête. • Inondation. • Mouvement de terrain : anciennes carrières souterraines + autres mouvements de terrain (R111-3). • Séisme (zone de sismicité 1 : pas de prescription parasismique particulière pour les bâtiments à risque normal, l'aléa sismique associé à cette zone est qualifié de très faible). • Transport de marchandises dangereuses : <ul style="list-style-type: none"> • Par voie de communication : transport routier (risque particulier) + transport fluvial (risque moyen). • Par canalisation : Oléo-gazoduc. • Risques industriels : DPN - SDPN Nanterre, concerné par CEVESO seuil haut. <p>Selon la nature du phénomène, l'activation du PPMS se résulte par une Mise A l'Abris (MAA) soit simple, soit avec confinement. Dans les deux cas et pour la sécurité de tous, les enfants ne peuvent être récupérés par leurs parents durant l'application du PPMS qui peut durer plusieurs heures. Il est également demandé aux familles de ne pas téléphoner à l'école afin que celle-ci puisse communiquer avec les autorités et les services de secours.</p> <p>Avant les vacances de printemps, ce PPMS doit être validé par un exercice (un exercice commun pour toutes les écoles de Chatou).</p>	

Titre et développement																												
<p>14. Nouvelle carte scolaire</p> <p>Mme MAGUET apporte les réponses suivantes au courrier du 06/06/12 du directeur de l'école à l'attention de M. le Maire.</p> <p>La nouvelle carte scolaire a été souhaitée par M. le maire pour répondre aux attentes de confort des parents ; de nombreuses demandes de dérogation de départ de l'EM <i>Les Marolles</i> pour d'autres écoles maternelles de la ville étaient faites chaque année.</p> <p>La mixité sociale de l'école ne sera pas remise en cause par cette nouvelle carte scolaire. Le ratio des quotients familiaux les plus élevés (10 à 15) passera de 65 % à 60 %. Le directeur de l'école prend note de ces chiffres mais reste étonné que la perte des secteurs pavillonnaires n'est pas une incidence plus notable sur la répartition sociale des familles usagées de l'école.</p> <p>Le chemin de Bellevue a été retiré de la carte de l'école car son sens unique ne facilitait pas la dépose des enfants à l'école en voiture.</p> <p>Les nouveaux périmètres scolaires ne résultent effectivement pas d'un travail préalable de concertation avec les directeurs d'école comme cela a été écrit. Ce travail préalable de concertation a été mené avec Madame l'Inspectrice de circonscription. Les fédérations de parents d'élèves relèvent et regrettent ne pas avoir été intégrées à cette phase de concertation.</p> <p>La mairie n'a aucun projet ni de réduction des effectifs, ni de fermeture de l'EM <i>Les Marolles</i>. L'ouverture d'une cinquième classe est même souhaitée. Par ailleurs, aucune fermeture de classe n'est projetée à ce jour. 100 logements seront livrés en Mar/13 et 56 nouveaux (création) le seront en Jan/14.</p> <p>Enfin, la mairie restera attentive au devenir des effectifs de l'école et se réserve la possibilité de revenir sur la carte scolaire si cela s'avère nécessaire.</p>																												
<p>15. Visites médicales</p> <p>Les visites médicales des élèves nés en 2008 (MS) seront réalisées par les services du Conseil Général les Ma 27/11, Ma 04/12, Ma 11/12 et Lu 17/12.</p> <p>Un dépistage visuel sera effectué pour les élèves de PS, à partir de la semaine prochaine, par une orthoptiste déléguée par le Conseil Général 78.</p>																												
<p>16. Budget de fonctionnement 2012</p> <p>Les budgets 2012 attribués par la mairie ont été utilisés de la façon suivante (sous réserve de la livraison d'une dernière commande) :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Ligne budgétaire</th> <th>Crédit</th> <th>Non utilisé</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Acquisition mobilier</td> <td>0,00 €</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td>Fournitures scolaires ⁽¹⁾</td> <td>≈ 2 963,00 €</td> <td>≈ 1 €</td> </tr> <tr> <td>Récompense Fournitures pédagogiques, livres</td> <td>597,68 €</td> <td>0,37 €</td> </tr> <tr> <td>Transports</td> <td>883,95 €</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td>Récompense Prestations culturelles</td> <td>0,00 €</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>≈ 4 444,63 €</td> <td>≈ 1,37 €</td> </tr> <tr> <td>Nombre de copies</td> <td>37500</td> <td>Non calculé</td> </tr> <tr> <td>Ramettes</td> <td>Equivalent 75 ramettes A4</td> <td>-</td> </tr> </tbody> </table> <p>⁽¹⁾ : solde livraison en attente.</p>	Ligne budgétaire	Crédit	Non utilisé	Acquisition mobilier	0,00 €	-	Fournitures scolaires ⁽¹⁾	≈ 2 963,00 €	≈ 1 €	Récompense Fournitures pédagogiques, livres	597,68 €	0,37 €	Transports	883,95 €	-	Récompense Prestations culturelles	0,00 €	-	Total	≈ 4 444,63 €	≈ 1,37 €	Nombre de copies	37500	Non calculé	Ramettes	Equivalent 75 ramettes A4	-	
Ligne budgétaire	Crédit	Non utilisé																										
Acquisition mobilier	0,00 €	-																										
Fournitures scolaires ⁽¹⁾	≈ 2 963,00 €	≈ 1 €																										
Récompense Fournitures pédagogiques, livres	597,68 €	0,37 €																										
Transports	883,95 €	-																										
Récompense Prestations culturelles	0,00 €	-																										
Total	≈ 4 444,63 €	≈ 1,37 €																										
Nombre de copies	37500	Non calculé																										
Ramettes	Equivalent 75 ramettes A4	-																										
<p>17. Coopérative scolaire</p> <p>Situation au 31/08/12 : 3 618,19 €. Bilan contrôlé par Mme AZOUAOU (parent non enseignant dans l'école) ainsi que Mme Céline AVON (enseignant).</p> <p>Année 2012/2013 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mandataire adulte, signataire du compte : Jean-Michel CORADE. • Trésorier adulte : Fabienne BARBE. • Président adulte : Isabelle RIVIERE. <p>Situation au 13/11/12 : 5 780,19 € (dons des parents intégrés 2 416,00 €).</p> <p>Dépenses depuis le dernier conseil d'école : sortie école au Musée promenade de Marly-le-Roy, achats de petits équipements pédagogiques, cotisation et assurance OCCE 78.</p> <p>Dépenses à venir : jeux pour Noël, spectacle, ouvrages pour la bibliothèque de l'école, sortie de fin d'année.</p> <p>Les documents sont consultables.</p>																												
<p>18. Bibliothèque d'école</p> <p>Depuis 2 ans, les parents volontaires sont invités à venir une fois par semaine, sur temps</p>																												

Titre et développement	
<p>scolaire, lire un album aux élèves de chaque classe. S'en suivent une consultation libre des ouvrages, des lectures individuelles ou par tout petit groupe puis le rangement.</p> <p>Une réunion de démarrage pour cette année scolaire est programmée le Lu 19/11/12 à 20h00 à laquelle sont conviés tous les parents souhaitant apporter leur contribution à ce projet dont l'objectif double est de favoriser le goût des élèves pour la littérature et développer les relations familles-école.</p> <p>Un grand nombre d'ouvrages (documentaires) restent à classer. La protection des livres et leur prêt restent à étudier.</p>	
<p>19. Evènements scolaires à venir</p> <p><u>Médiathèque :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Ve 19/10/12 : Cl. 3 MS/GS, visite découverte. • Ve 16/11, 30/11 et 14/12/12 : Cl. 2 GS, module <i>Récit imaginaire</i>. • Ma 13/11/12, 11/12/12, 05/02/13 et 19/04/13 : Cl. 3 MS/GS, visites libres. • Ma 27/11/12, 08/01/13, 19/02/13 et 14/05/13 : Cl. 4 PS/MS, visites libres. • Ma 22/01/13, 25/04/13 et 28/05/13 : Classe 2 GS, visites libres. <p>Des visites libres pour la classe 5, PS, sont en cours de négociation pour le dernier trimestre de l'année scolaire.</p> <p><u>Spectacles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Ma 19/03/13 : Ecole, spectacle <i>T'es qui toi</i> proposé et financé, y compris le transport, par la ville. <p><u>Sorties :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Mai/13 : GS, atelier peinture chez Mme BOISSONOT à l'étude. • Jui/13 : Ecole, sortie de fin d'année. <p><u>Fêtes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Je 20/12/12 : fête de Noël. • A définir : carnaval. <p>Les fédérations de parents d'élèves demandent aux enseignants un retour de cet évènement au samedi prochain pour permettre au plus grand nombre de parents de participer. Cette demande sera étudiée en Conseil des Maîtres.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sa 29/06/13 : fête de fin d'année. 	
<p>20. Rencontres enseignants/parents</p> <p>Ve 07/09/12 : Réunion d'information de rentrée.</p> <p>Ve 22/02/13 : Remise livret MS et GS.</p> <p>Ve 28/06/13 : Remise livret PS.</p> <p>Sa 29/06/13 : Fête de l'école.</p>	
<p>21. Périscolaire</p> <p>Cantine</p> <p>Environ 80 élèves par jour. Premier service (classes 5 et 4) et deuxième service (classes 2 et 3). 2 ATSEM + 1 animatrice mangent aux tables avec les enfants.</p> <p>Les parents des élèves déjeunant à la cantine seront prochainement sollicités financièrement (hors coopérative scolaire) par les parents d'élèves pour créer un stock de serviettes (2 par élèves, 1 couleur/niveau) dont le lavage hebdomadaire serait assuré par les ATSEM. Les serviettes seront remises aux parents qui en font la demande à la fin de la scolarité de leur enfant dans l'école.</p> <p>Accueil de loisirs</p> <p>Entre 16 et 20 enfants le matin et 40 le soir. 2 services de goûter.</p>	
<p>22. Travaux, entretien et investissements</p> <p>Travaux et entretien</p> <p>Cf. tableau ci-joint (annexe 2).</p> <p>Le directeur de l'école est très satisfait du traitement des demandes d'intervention.</p> <p>Investissements</p>	

Titre et développement	
Pas d'investissement programmé.	
<p>23. <u>Questions diverses</u></p> <p>Déménagement de la DSDEN 78 A compter du 15/11/12, la DSDEN 78 intègre ses nouveaux locaux au 19 avenue du centre - 78280 GUYANCOURT (adresse postale : BP100 - 78053 SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES CEDEX).</p>	

20h55 : fin du conseil d'école

ANNEXE 1

Ecole maternelle **Les Marolles**
49 bis avenue de Verdun - 78400 CHATOU

REGLEMENT INTERIEUR Approuvé par le conseil d'école du Ma 13 novembre 2012

Le présent règlement est établi en conformité avec le règlement type des écoles maternelles et élémentaires du département des Yvelines (réactualisé en 2009). Il est consultable dans son intégralité sur le site www.ac-versailles.fr/ia78.

L'école maternelle constitue le socle éducatif et pédagogique sur lesquels s'appuient et se développent les apprentissages qui seront systématisés à l'école élémentaire. Sa responsabilité est double : il lui appartient d'abord de mener à bien les apprentissages premiers ; il lui appartient aussi d'engager tous ses élèves, sans exception, dans cette première étape des apprentissages fondamentaux sans laquelle l'entrée dans l'écrit ne saurait être réussie.

Admission

Les enfants accueillis à l'école doivent être dans un état de santé et de propreté compatible avec les exigences de la scolarisation.

Le maire de la commune dont dépend l'école délivre un certificat d'inscription qui indique celle que l'enfant doit fréquenter. L'admission d'un élève à l'école est effectuée par le directeur de l'école et consignée dans le "registre des élèves inscrits", après présentation des documents nécessaires.

Les enfants qui atteignent l'âge de 3 ans au 31 décembre de l'année civile en cours peuvent être accueillis dès la rentrée scolaire. Les autres enfants pourront être accueillis, à la demande des familles concernées, dès lors qu'ils atteindront l'âge de 3 ans, dans la mesure des places disponibles. Dans les deux cas, ils seront scolarisés en Toute Petite Section et feront quatre années de maternelle.

Fréquentation

L'inscription à l'école maternelle implique l'engagement, pour la famille, d'une fréquentation régulière souhaitable pour le développement de la personnalité de l'enfant et le préparant ainsi à recevoir la formation donnée par l'école élémentaire. A défaut d'une fréquentation régulière, l'enfant pourra être rayé de la liste des inscrits et rendu à sa famille par le directeur de l'école qui aura, préalablement à sa décision, réuni l'équipe éducative prévue à l'article 21 du décret n° 90-788 du 6 septembre 1990.

En cas d'absence, le motif et la durée doivent être signalés par écrit au professeur de l'enfant. Les absences prolongées et non justifiées sont signalées à Monsieur l'Inspecteur d'Académie sous couvert de Madame l'Inspectrice de l'Éducation Nationale de circonscription.

Toute maladie contagieuse doit être immédiatement signalée. Un certificat médical précisant que l'enfant est apte à reprendre la vie en collectivité sera exigé à son retour. Les affections telles que l'impétigo ou la conjonctivite doivent être soignées et signalées.

Horaires

Le temps scolaire est de 24 heures par semaine réparties sur 4 jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi), soit 8 demi-journées.

Les horaires de classe sont 8h30-11h30 et 13h30-16h30. L'accueil se fait 10 min avant, soit à partir de 8h20 et 13h20.

L'accueil des parents se fait jusqu'à 8h40. Ceux-ci doivent avoir quitté l'école à 8h40, heure où la grille est fermée. Les retardataires devront sortir par derrière l'école à 8h40 dès qu'une A.T.S.E.M. est disponible pour leur ouvrir la porte.

Organisation de l'école

Le projet d'école triennal définit les modalités particulières de mise en œuvre des objectifs et des programmes nationaux. Il précise les activités scolaires et périscolaires prévues à cette fin. Les membres de la communauté éducative sont associés à l'élaboration de ce projet qui est adopté par le conseil d'école sur proposition des équipes pédagogiques pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet. Le projet est soumis, pour validation, à l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'Éducation Nationale.

Le conseil des maîtres de cycle fixe les dispositions pédagogiques servant de cadre à son action. Il organise les rythmes d'acquisition des compétences dans le cycle, évalue régulièrement la situation de chaque enfant, fait le point sur la progression des élèves à partir des travaux de l'équipe pédagogique de cycle et formule des propositions concernant la poursuite de la scolarité, au terme de chaque année scolaire. Il renseigne également le livret personnel de compétences de chacun des élèves.

Le conseil des maîtres donne son avis sur l'organisation du service et sur les problèmes concernant la vie de l'école.

L'équipe éducative est composée des personnes auxquelles incombe la responsabilité éducative d'un élève ou d'un groupe d'élèves. Elle est réunie par le directeur chaque fois que l'examen de la situation d'un élève ou un groupe d'élèves l'exige. Elle comprend le directeur de l'école, le ou les maîtres et les parents concernés, le psychologue scolaire, les enseignants spécialisés intervenant dans l'école, éventuellement le médecin de l'éducation nationale, l'infirmière scolaire, l'assistante sociale et les personnels contribuant à la scolarisation des élèves handicapés dans l'école.

Le conseil d'école est une commission composée des parents élus, du personnel de l'école, d'un représentant de la municipalité et du délégué départemental de l'éducation nationale. Il se réunit trois fois par an.

Des rencontres entre les parents et les enseignants sont organisées au cours de l'année scolaire (réunion d'information, remise de livret...).

Aide personnalisée aux élèves (APE)

Les élèves peuvent profiter, avec une autorisation parentale, d'une aide personnalisée. L'APE est mise en œuvre pour des élèves présentant une difficulté ponctuelle de l'ordre d'une notion ou d'une compétence. Ces aides sont dispensées ponctuellement (une à quelques séances) par les enseignants de l'école. En cela, il ne doit pas être confondu avec le RASED qui est mis en œuvre pour des élèves présentant des difficultés « globales », persistantes, s'inscrivant donc dans la durée.

Cette aide est dispensée par les enseignants de l'école durant la pause méridienne, les lundis, mardis et vendredis de 11h30 à 12h10.

Livret scolaire

Le livret scolaire constitué pour chaque élève le suit jusqu'à la fin de la scolarité primaire. Il est régulièrement communiqué aux familles (1/an pour les élèves de PS, 2/an pour les élèves de MS et GS) qui le signent. Il sert d'instrument de liaison entre les maîtres.

Le livret scolaire est la propriété de l'école. Il est confié à la famille en cas de changement d'école. Il est demandé à la famille par l'école d'accueil.

Surveillance

La surveillance des enfants est continue. Elle s'exerce pendant les activités d'enseignement et les récréations.

Les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents (ou de la personne qui en a la charge) :

1. aux heures d'entrée : jusqu'à l'accueil par un enseignant dans leur classe,
2. aux heures de sortie : dès qu'ils sont repris dans la classe.

La responsabilité de l'école ne peut être engagée si l'enfant n'est pas accompagné jusque dans la classe par la personne qui en a la charge.

Les enfants sont repris par les parents ou toute autre personne autorisée à les remplacer. Chaque famille doit établir une liste des personnes susceptibles de reprendre l'enfant dès le début de l'année scolaire (mise à jour à tout moment). En aucun cas, l'enfant ne pourra partir seul de l'école.

Hygiène et sécurité

Le nettoyage des locaux après toute activité est quotidien et l'aération suffisante pour les maintenir en état de salubrité.

Les exercices de sécurité (évacuation des locaux), sont obligatoires et ont lieu une fois par trimestre.

Il est interdit de fumer dans les locaux.

L'enceinte de l'établissement est interdite à tout animal (sauf élevage entrepris par la classe).

L'entrée de l'école doit rester dégagée. Il est donc interdit de stationner devant l'école.

Chacun doit refermer à clef la porte de la cour en cas de passage, dans la journée.

Sont interdits à l'école : les jouets et objets dangereux (pointus, métalliques, piquants, tranchants, allumettes...), les confiseries (sucettes, bonbons, chewing-gums...) et les bijoux (boucle d'oreille, chaîne...) ainsi que les écharpes.

Les coussins et oreillers sont proscrits de l'école afin d'éviter les épidémies de pédiculose.

Aucun médicament ne peut être donné ou laissé à un enfant. En cas de maladie chronique nécessitant la prise de médicament à l'école, un projet d'accueil individualisé est établi. Cette démarche requiert la présence des parents, celle du directeur de l'école, de l'enseignant de l'enfant et du médecin scolaire.

Le transport des élèves malades ou blessés ne peut se faire par le personnel de l'école. Si l'état de l'enfant nécessite son transport, celui-ci est assuré par les services d'urgence contactés (le 15) qui le conduisent vers l'hôpital le mieux adapté. Les parents sont prévenus dans les plus brefs délais.

Recommandations

Tous les vêtements doivent être marqués lisiblement au nom de l'enfant (manteau, bonnet, gants, chaussures, mouchoirs...).

Les enfants doivent être habillés de façon pratique, afin de permettre l'autonomie et la participation aux activités de l'école maternelle.

ANNEXE 2 TRAVAUX ET ENTRETIEN

Etat	Objet	Lieu	Saisie le
En cours	Fourniture et pose d'un dispositif programmable (horloge) pour les sonneries cour et couloir	A définir	26/10/2012
Cloturée	Enlèvement encombrants (palettes, escabeau, chaise)	Extérieur (côté rue Henry Vercken)	23/10/2012
Cloturée	Coupure électrique (éclairage et prises)	Bureau du directeur	19/10/2012
Cloturée	Impossible de fermer correctement la porte donnant sur les toilettes du dortoir	Dortoir	16/10/2012
Cloturée	Prêt de matériel pour les élections des représentants des parents d'élèves au conseil d'école du Ve	Salle d'activité physique	08/10/2012
Cloturée	Fermeture de la porte intérieur difficile	Sanitaires élèves	05/10/2012
A venir	Rideau pare soleil extérieur n'est plus guidé	Salle d'activité physique	18/09/2012
A venir	Réparation/Remplacement de la fontaine à eau.	Réfectoire élèves	14/09/2012
En cours	Tirer un câble internet du bureau de direction jusqu'à la classe 5	Classe 5	14/09/2012
En cours	3 urinoirs condamnés au retour des congés d'été.	Sanitaires élèves	07/09/2012
Cloturée	Rideau par-soleil extérieur ne remonte plus.	Salle d'activité physique	07/09/2012
	Connexion internet par boîtiers CPL interrompue.	Classe 5	07/09/2012
Cloturée	Evacuation palettes	Extérieur (côté rue Henry Vercken)	04/09/2012
A venir	Nettoyage.	Terrasses	03/07/2012
Cloturée	Dysfonctionnement d'une commande d'ouverture de fenêtre.	Sanitaires élèves	03/07/2012
Cloturée	Rideau extérieur non guidé.	Salle d'activité physique	03/07/2012
Cloturée	Commande de rideau extérieur non opérationnelle.	Salle d'activité physique	03/07/2012
Cloturée	URGENT : intervention Lu 02/07 matin;	TGBT	30/06/2012
	Une fixation du filet vertical de la grande structure de jeu est tombée.	Cour de récréation	24/05/2012
Cloturée	Demande de prêt de matériel pour la fête de fin d'année du Sa 30/06/12	Ecole	10/04/2012